



## AGIR ENSEMBLE ET COLLECTIVEMENT A GENNEVILLIERS POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

### DOSSIER DE CANDIDATURE A DESTINATION DES ASSOCIATIONS LOI 1901

L'Appel à Projets (AAP) TRANSITIONS se poursuit à Gennevilliers spécifiquement les enjeux de transitions écologiques et est prolongé jusqu'au 31/05/2025 selon le calendrier suivant :

- Transmission de projets possible sur toute la période : de mars au 31/05/2025 au plus tard
- Arbitrages au plus tard début juin 2025
- Financements votés au Conseil Municipal du 25/06/2025

Le financement maximal est de 3000 € par projet par association.

Si vous avez un projet avec plusieurs associations : chaque association partenaire peut déposer un dossier de candidature correspondant à ses dépenses réelles, pour accéder au financement. Le maximum est de 6000 € pour l'ensemble du projet.

L'Appel à projets TRANSITIONS est mis en place à Gennevilliers :

- Pour favoriser l'action collective et locale en faveur de l'écologie : réduction du carbone, soutien à la biodiversité, préservation des ressources...
- Pour encourager l'émergence de dynamiques solidaires et citoyennes par les associations
- Pour mettre l'écologie au service des Gennevillois et des Gennevilloises

Les grands enjeux et objectifs poursuivis par cet AAP en faveur de la Transition Ecologique sont :

- Développer l'usage du vélo et des transports en commun
- Réduire et valoriser les déchets,
- Sensibiliser au compostage
- Développer la consommation durable, l'alimentation durable, l'économie circulaire (réemploi, réutilisation).
- Faciliter les économies d'énergie et d'eau
- Connaitre la nature
- Poursuivre la végétalisation de la ville
- Agir en faveur de la réduction des pollutions
- Sensibiliser et débattre sur la transition écologique.
- Protéger les plus fragiles face aux problèmes écologiques : enfants, seniors, situations précaires.

**TITRE DU PROJET:**

**PRESENTATION DU PROJET (20 lignes maximum)**

En quoi consiste le projet ? Quelles en sont les grandes étapes ? Quel est le calendrier de réalisation envisagé ? Comment allez-vous contacter et/ou mobiliser les participant.es au projet ? Comment je vais mobiliser les partenaires, les usager.es, les habitant.es ? Quels sont les publics ciblés ? Y a-t-il d'autres associations ou collectifs impliqués ?

**IMPACTS POSITIFS ATTENDUS DU PROJET - EN MATIERE DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

Comment votre projet permet-il d'agir en faveur de la transition écologique ?

D'après vous, votre projet permet-il aussi d'agir sur d'autres préoccupations des Genevillois.es ? Cochez les cases correspondantes :

- santé
- cohésion sociale/vivre ensemble
- pouvoir d'achat
- égalité femme-homme
- autonomie
- de inclusion des personnes en situations de handicap
- autre, précisez : \_\_\_\_\_

**CONTACTS DE L'ASSOCIATION PORTEUSE DU PROJET - (adresse, téléphone, mail)**

**CONTACT DU. DE LA REFERENT.E DU DOSSIER (Nom, prénom et fonction, téléphone et courrier)**

**TERRITOIRE CONCERNE PAR LE PROJET (ville, écoles, quartiers, dimension internationale, ...)**

<b>PARTENARIATS EXISTANTS OU PROJETES avec d'autres associations, des services municipaux, des collectifs citoyens, etc...</b>
<b>DETAILS DES DEPENSES PREVISIONNELLES DU PROJET (poste par poste)</b>
Dépenses : Achats divers : Rémunération d'intervenant.es : Frais de communication : Frais de location : Frais de gestion :  Recettes : Subventions : Fonds propres :
<b>MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE</b>
<b>INFORMATIONS SUR LES CO-FINANCEMENTS ESPERES OU OBTENUS</b>

**Les conditions pour pouvoir y répondre :**

- Être une association loi 1901
- Être référencée auprès du service Vie Associative
- Être domiciliées et/ou avoir déjà des activités à Gennevilliers.
- S'inscrire dans les thématiques prioritaires de « Transitions »
- Contribuer à renforcer le pouvoir d'agir des habitants et des associations / Valoriser un esprit de coopération
- S'appliquer au territoire de Gennevilliers au bénéfice des habitant.es
- Respecter les ressources naturelles, notamment énergétiques
- S'inscrire dans les critères établis par la Municipalité pour l'octroi de subventions *c'est-à-dire* :
  - o Avoir plus d'un an d'existence
  - o Présenter un dossier complet (voir annexe)
  - o Toutes associations pourront répondre à « Transitions » même si elles ne sont pas expertes des thématiques proposées. Il s'agit également d'accompagner les associations, qui au-delà de leurs objectifs propres, mènent des actions supplémentaires qui nécessitent des financements complémentaires pour répondre aux objectifs de « Transition ».

**Les Associations doivent impérativement fournir :**

- Le dossier de candidature complété (ci-dessous),
- Un relevé d'identité bancaire au nom de l'association,
- Optionnel : tout autre document permettant de mieux comprendre le projet.

Le présent dossier de candidature complété est à envoyer par mail à l'adresse suivante :

**vie.associative@ville-genevilliers.fr**

L'AAP est prolongé en continu de mars au 31/05/2025, mais, des commissions seront organisées sur la base des projets reçus selon le calendrier suivant :

<b>Date limite de dépôt de dossier</b>	<b>Date prévisionnelle de commission</b>	<b>Date prévisionnelle de vote en Conseil Municipal</b>
31/05/2025	Début juin 2025	25/06/2025

La date limite pour déposer un dossier est fixée **au 31/05/2025**

La nouvelle règle instaurée en 2024 reste d'actualité : une association doit déposer un projet avec un budget total de 3000€ maximum par projet et par association

A noter : un projet peut associer 2 ou plusieurs associations. Celles-ci devront alors chacune déposer un dossier précisant les partenariats engagés avec les autres associations et leurs modalités de travail ensemble et/ou complémentaires pour réaliser le projet

Avant l'envoi du dossier, merci de bien vouloir cocher la case ci-dessous :

**Si mon projet est retenu, je m'engage à transmettre tous éléments de suivi et de bilan intermédiaires à la ville de Genevilliers**